

**Procès-verbal de l'assemblée générale spéciale
Tenue le 19 octobre 2023
à la Salle du Conseil municipal de Granby
87, rue Principale, Granby (Québec)**

Présences

Martine Ruel (présidente)	Sylvain Michon
Patrick Malo	Claudine Lajeunesse
Christian St-Jacques	Alain Lecavalier
Denis Chagnon	Sylvie Beauregard
Huguette St-Pierre Beaulac	Claudie Laflamme
Véronick Boisclair	Gérardo Gollo Gil
Alain Jobin	Jean-François Chagnon
Andréanne Morneau	Annie Larose
Clément Roy	Laurise Dubé
Élisabeth L'Heureux	Jean-Luc Nappert
Gaétan Beauregard	Jean-Marc Ménard
Mélanie Lagacé	Pauline Cloutier
Normand Larose	Gabrielle Larose
Sébastien Fortin-Demers	
Stéphane Mailloux	
Également présents :	
Sonia Daoust	Michel Landry
Ariane Blier-Langdeau	Caroline Côté-Larose
Anne-Marie Comparot	Marcos Castellanos

1- Ouverture de l'assemblée générale spéciale

L'assemblée générale spéciale du 19 octobre 2023 débute par le discours d'ouverture et la présentation de la nouvelle présidente de l'OBV Yamaska, Martine Ruel.

Le quorum étant maintenant composé des membres présents dans la pièce, l'assemblée spéciale peut commencer.

AGS 10/2023-1.1

Il est proposé par : Annie Larose
Appuyé par : Huguette St-Pierre Beaulac

D'ouvrir l'assemblée générale annuelle spéciale du 19 octobre 2023 à 19 heures 8 minutes.

Adoptée à l'unanimité

1.a Nomination d'une présidente et d'une secrétaire d'assemblée

L'assemblée se choisit une présidente d'assemblée ainsi qu'une secrétaire d'assemblée.

AGS 10/2023-1.2

Il est proposé par : Jean-Luc Nappert

Appuyé par : Élisabeth L'Heureux

De choisir Martine Ruel comme présidente d'assemblée et Ariane Blier-Langdeau comme secrétaire d'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est lu par Martine Ruel et accepté avec l'ajout du point 1.a qui avait été oublié lors de l'envoi de l'ordre du jour.

AGS 10/2023-2

Il est proposé par : Alain Lecavalier

Appuyé par : Laurise Dubé

D'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point 1.a.

Adoptée à l'unanimité

3- Présentation et adoption des modifications aux règlements généraux

Martine Ruel présente le processus de création de la nouvelle mouture des règlements généraux, dont elle explique les éléments les plus importants. Elle résume également les mesures adoptées lors du conseil du 5 octobre 2023. L'assemblée est invitée à questionner et à commenter la présentation de la proposition des nouveaux règlements généraux.

Mme Ruel souligne le mode de création par consensus axé sur la mise en commun des expertises de chacun des membres. Ils ont utilisé la première version créée au début de l'année 2023 qu'ils ont ajustée aux exigences du ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), ainsi qu'aux suggestions émises par l'assemblée générale annuelle de juin 2023.

Discussion sur les modifications aux règlements généraux

Annie Larose suggère de prévoir un poste à la table de concertation pour les institutions d'enseignement. Sonia Daoust explique que le nombre de places de la table de concertation peut augmenter avec l'ajout de places temporaires selon les enjeux discutés. Le nombre de postes prévus au règlement est le nombre minimal.

Jean-François Chagnon suggère d'ajouter une liste de définitions des termes, notamment la distinction entre membres mineurs et membres majeurs. Il propose également de préciser le processus des délégations municipales et de changer le terme « par les membres » en « pour les membres » à la section 4.03.

M. Chagnon se questionne aussi sur la manière dont les administrateurs ont prévu gérer la représentativité géographique des membres du conseil d'administration et de la table de concertation. Mme Ruel explique que le conseil d'administration se concentre présentement sur les talents et les expertises dans le choix des membres et des participants, mais qu'ils réfléchissent aussi à une façon de faire qui pourrait favoriser une bonne répartition géographique.

Annie Larose demande si les MRC au nord du bassin versant seront accommodées pour les réunions. On lui répond qu'il y aura une rotation des lieux de rencontre du CA et de la table de concertation à travers le bassin versant. Mme Larose demande aussi la raison pour laquelle il y a un changement de date pour s'inscrire comme membre de l'OBV. Mme Daoust lui répond que c'est pour favoriser l'inscription à l'AGA des gens impliqués dans l'OBV depuis plus longtemps et éviter la répétition de la situation vécue à l'AGA de juin 2023 et d'assurer une harmonisation avec notre année financière qui débute le 1^{er} avril.

Jean-François Chagnon demande si, puisqu'il faut maintenant envoyer un dossier de candidature au CA préalablement avant de se proposer pour combler un poste d'administrateur, les membres du CA peuvent

refuser de présenter à l'AGA un candidat ou une candidate selon le contenu dudit dossier. Sonia Daoust répond que toutes les candidatures seront proposées.

Approbation des modifications aux règlements généraux

Un vote à main levée est demandé par Alain Lecavalier pour l'acceptation ou le refus des modifications aux règlements généraux proposées par le CA.

AGS 10/2023-3

Considérant que le 15 juin 2023 des modifications préparées par le Conseil d'administration en lien avec les règlements généraux n'ont pas été acceptées par l'assemblée générale des membres;

Considérant que l'assemblée générale des membres a demandé au conseil d'administration de refaire son travail;

Considérant que le 15 juin 2023 des élections ont eu lieu et qu'elles ont permises de combler les 21 postes du conseil d'administration de l'époque, lequel avait des fonctions de conseil et de table de concertation;

Considérant que ce conseil a élu des officiers le 5 juillet 2023, à savoir : Martine Ruel, à la présidence, Pierre Vinet, Patrick Malo et Sylvain Michon, à la vice-présidence, Christian St-Jacques à la trésorerie et Alain Lecavalier au secrétariat.

Considérant la création d'un comité de gouvernance, composé des officiers auquel s'est ajoutée Sylvie Beauregard, administratrice, qui a permis la poursuite des réflexions en lien avec la composition des instances de la Corporation;

Considérant que le comité de gouvernance a recommandé de nouveaux règlements généraux au conseil d'administration le 5 octobre dernier, notamment d'avoir un conseil d'administration de neuf (9) administrateurs et une Table de concertation de vingt-et-un (21) représentants, et qu'après échanges et modifications ce dernier les a adoptés unanimement;

Considérant que le conseil d'administration a convoqué une assemblée générale spéciale afin de faire la présentation des nouveaux règlements généraux et de répondre aux questions des membres ce soir;

Considérant qu'il y a lieu, pour l'année en cours, de favoriser la continuité au sein du conseil d'administration et de la Table de concertation;

Il est proposé par : Jean-Marc Ménard

Appuyé par : Jean-Luc Nappert

D'accepter les nouveaux règlements généraux tels que déposés;

De procéder à mise en place du nouveau conseil d'administration à neuf (9) administrateurs;

Exceptionnellement et considérant le climat de collaboration qui s'est installé, de recommander aux membres de la corporation de conserver les administrateurs élus qui le souhaitent ainsi que Sylvie Beauregard au sein du nouveau conseil d'administration et de leur assigner les sièges suivants : Poste 1 : Martine Ruel, Poste 2 : Sylvain Michon, Poste 3 : Patrick Malo, Poste 4 : Christian St-Jacques, Poste 5 : Alain Lecavalier, Poste 6 : Sylvie Beauregard.

De procéder à l'élection des postes 7, 8 et 9 ce soir;

De laisser le nouveau conseil d'administration procéder à la nomination de ses officiers en lui recommandant une constance pour la prochaine année et ce dans l'intérêt supérieur de l'organisation;

De procéder à la mise en place de la Table de concertation par la dissolution du conseil d'administration actuel de vingt-et-un (21) membres en le transformant en Table de concertation avec ses représentants élus le 15 juin 2023;

De demander à la directrice générale de déposer les nouveaux règlements généraux auprès du MELCCFP, pour approbation de l'annexe B – Règles de fonctionnement de la Table de concertation;

De demander à la directrice générale de déposer les nouveaux règlements généraux auprès du Registraire des entreprises et de faire une mise à jour des informations sur son site Web.

Adoptée à l'unanimité lors d'un vote à main levée

4- Élection au conseil d'administration

Martine Ruel explique la procédure d'élection des nouveaux administrateurs et l'assemblée se choisit une présidente d'élection et une secrétaire d'élection.

AGS 10/2023-4

Il est proposé par : Alain Lecavalier

Appuyé par : Jean-Marc Ménard

De choisir Martine Ruel comme présidente d'élection et Ariane Blier-Langdeau comme secrétaire d'élection.

Adoptée à l'unanimité

Il y a trois postes en élection. L'OBV Yamaska a reçu une lettre de motivation à devenir membre du conseil d'administration de la part de Jean Dubreuil. M. Dubreuil ne pouvant pas être présent pour soumettre sa candidature en personne, Sonia Daoust lit la lettre à l'assemblée. Suivant la lecture de la lettre, les membres sont invités à proposer d'autres candidats.

- Gaétan Beaugard, appuyé par Stéphane Mailloux, propose la candidature de Jean Dubreuil qui est considéré comme acceptant sa mise en candidature.
- Sylvain Michon, appuyé par Alain Lecavalier, propose Jean-Marc Ménard, qui refuse.
- Sylvain Michon, appuyé par Sylvie Beaugard, propose M. Jean-Luc Nappert, qui accepte.
- Laurise Dubé, appuyée par Huguette St-Pierre Beaulac, propose Élisabeth L'Heureux, qui accepte.
- Jean-François Chagnon, appuyé par Alain Lecavalier, propose Jean-François Chagnon, qui accepte.

Puis qu'il y a quatre candidats pour trois postes ouverts, l'assemblée procède à l'élection. Alain Lecavalier, appuyé par Élisabeth L'Heureux, demande un vote secret. Les trois candidats élus à la majorité sont :

- Élisabeth L'Heureux
- Jean-Luc Nappert
- Jean-François Chagnon

5- Élection de la table de concertation

Martine Ruel explique la procédure d'élection du nouveau membre à la table de concertation pour le poste de représentant des individus de la Haute-Yamaska. Seuls les membres du sous-bassin de la Haute-Yamaska peuvent voter.

Pauline Cloutier, appuyée de Laurise Dubé, propose Gabrielle Larose, qui accepte et est élue par acclamation.

Martine Ruel remercie les membres de l'assemblée pour leur confiance et leur reconnaissance du travail des administrateurs de l'OBV dans la rédaction des nouveaux règlements généraux.

Laurise Dubé, appuyée par Stéphane Mailloux, propose une mention de félicitations du travail accompli par les administrateurs et la direction générale de l'OBV dans la rédaction des nouveaux règlements généraux.

6- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée.

AGS 10/2023-5

Il est proposé par : Sylvie Beauregard

Appuyé par : Alain Lecavalier

De lever l'assemblée générale annuelle spéciale du 19 octobre 2023 à 20h35.

Adoptée à l'unanimité

Martine Ruel, présidente